



le bulletin de la société française des architectes

247 rue saint-jacques 75005 Paris
tél : (33) 1 56 81 10 25 fax : (33) 1 56 81 10 26 contact@sfarchi.org

n°47

juin - juillet - août - septembre 2010

éditorial

*Le progrès social des masses est subordonné au progrès
des dispositions sociales de l'architecture.
Jean Baptiste-André Godin, Le gouvernement..., 1883.*

*Une petite maison, un petit jardin, peuvent être
l'objet des rêves de celui qui n'a rien.
Mais s'agit-il ici de flatter les désirs irréflectifs de l'ignorance ?
Jean Baptiste-André Godin, Solutions sociales, 1871.*

Quelle place pour l'architecture dans la société ?

Inscrivant dans la loi du 3 janvier 1977 la création architecturale comme une mission d'intérêt public, l'Etat prenait acte de la fonction sociale de l'architecture. Mais quel rôle peut avoir l'architecture dans une société où la vision à court terme, la recherche immédiate de profit, l'individualisme et le cynisme l'emportent sur la générosité et la volonté de construire un projet équitable et partagé ? Autrefois liée au pouvoir - politique, économique, religieux - la création architecturale a subi une révolution en se démocratisant. Tout au long du XX^{ème} siècle, les meilleurs architectes français se sont mis au service du plus grand nombre en construisant le patrimoine de logements sociaux et d'équipements publics qui ont participé activement à la grandeur et au rayonnement de l'architecture française. Mais aujourd'hui, dans le contexte d'une crise qui n'est pas seulement conjoncturelle, mais structurelle, une crise de société, nous voyons le retour du fait du prince, du clinquant et du bling-bling. L'architecture dérive, face à une absence du sens, où le contenant prend le pas sur le contenu, l'image sur le projet. Devenue marchandise, on attend de l'architecture qu'elle surprenne, qu'elle épate et qu'elle fasse vendre et non plus qu'elle loge, qu'elle serve, qu'elle ordonne ou qu'elle émeuve.

Pourtant, dans une société de plus en plus complexe l'architecte aurait de véritables atouts à faire valoir : c'est l'un des professionnels les mieux formé à la maîtrise de la complexité. Sa capacité à intégrer des savoirs transversaux, à les hiérarchiser et à en effectuer la synthèse pourrait être sollicitée, mise au service d'une pensée globale, d'une vision d'avenir. Au lieu de cela, on fragmente, on morcelle, on découpe les champs disciplinaires, les compétences, les missions. On multiplie le recours aux « spécialistes », le nombre des intervenants,

BUREAU 2010

Président Pablo KATZ
1er Vice-Président Laurent SALOMON
Vice Présidents Olivier GAHINET
Hervé BLETON
Jacques GUENARD
Secrétaire Général Pascal QUINTARD-
HOFSTEIN
Trésorier Pierre BOUDRY
Membres Jean-Claude LAISNE
Frédéric LEFEVRE
Bruno HUERRE

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Françoise ADAM-MOUTON
Jean-Bernard BETHGNIES
Hervé BLETON
Pierre BOUDRY
Suzel BROUT
Jean-Luc CHASSAIS
Jacques COURBON
Hervé DUBOIS
Olivier GAHINET
Jacques GUENARD
Bruno HUERRE
Borja HUIDOBRO
Pablo KATZ
Jean-Claude LAISNE
Antonio LAZO CAMUS
Frédéric LEFEVRE
Sylvestre MONNIER
Benoît PEAUCELLE
Jean-Luc PEREZ
Pascal QUINTARD HOFSTEIN
Philippe RIVOIRARD
Franck SALAMA
Philippe VIGNAUD
Alain VIVIER

MEMBRES DE DROIT

Antoine LEYGONIE
Laurent SALOMON

SOMMAIRE

VIE PROFESSIONNELLE p. 3

VIE DE LA SFA p. 8

LETTRE OUVERTE p. 16

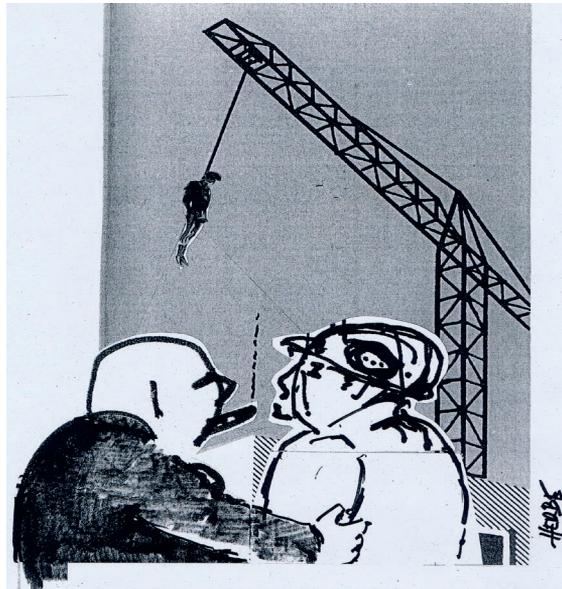
les contrôleurs tous azimuts, coordonnateurs, certificateurs, « labellisateurs », dénués aussi bien de vision d'ensemble que de savoir-faire spécifique. L'approche normative prend le pas, les critères d'évaluation des projets se font dogmatiques, des logiciels abscons, fixant le niveau de performance énergétique des projets, apportent à des technocrates ineptes l'illusion d'une objectivité, pourtant virtuelle puisqu'il suffit de changer de logiciel pour obtenir d'autres résultats.

Quelle place pour les familles?

Pendant qu'on se gargarise de loi SRU, de loi DALO, de mixité sociale et programmatique, les faits ne font que contredire tous les discours. Depuis des décennies la situation de nos concitoyens n'avait été aussi dramatique en matière de logement. Notre président, qui avait promis l'accès de tous à la propriété, a du très vite remballer ses promesses de campagne, face à la crise des subprimes ou prêts hypothécaires à haut risque. Aujourd'hui, la crise étant derrière nous, comme tout le monde le sait, il s'apprête à réitérer (« Sarkozy lance sa réforme des aides à l'accession à la propriété », *Libération* 14/09/2010).

Le nombre de constructions de nouveaux logements par nouveau foyer a été réduit de moitié entre 1975 et aujourd'hui. L'écart entre l'évolution des prix des loyers et de celle des prix à la consommation ne fait que se creuser depuis 10 ans, les dépenses liées au logement atteignant 33% du revenu disponible brut des ménages, alors qu'elles représentaient 22% en 1984... Les dettes immobilières des ménages dans les dossiers de surendettement ont augmenté de 62% en 5 ans. Environ 3,5 millions de personnes sont mal ou pas logées, 1,5 million sont inscrites sur les listes d'attente du logement social. On estime que le déficit de logements en France dépasse aujourd'hui le million d'unités ! Pour ce qui est des logements réalisés, on a rarement atteint un tel degré de médiocrité : en dehors de quelques opérations paillettes, support de communication, davantage conçues pour la photo que pour leurs habitants, nous voyons une prolifération d'opérations de promotion enduit « ton pierre », fenêtres PVC, et des surfaces qui se réduisent comme peau de chagrin, réparties uniquement en fonction des exigences des normes PMR, soit dans les couloirs et pièces d'eau. Près de 60 % des logements construits annuellement sont des pavillons dans des lotissements, en l'absence de toute intervention d'architecte. A l'encontre de tous les discours sur le développement durable, ces constructions, malgré leur coût très élevé en VRD, sont incapables de produire la moindre urbanité, de fabriquer de l'espace public. On continue à banaliser les paysages et à générer de l'exclusion sociale et spatiale. Quelle place pour l'architecture alors que, dans l'édition du

mercredi 5 mai dernier, *le Monde* titre un article consacré à l'habitat : « Finir sa maison soi-même pour accéder à la propriété » en faisant l'apologie de l'auto-construction ? Face à une crise du logement de grande ampleur, à l'absence dramatique d'une politique de maîtrise du foncier et alors qu'architectes, organismes HLM, associations d'élus, associations d'usagers, et aussi constructeurs, promoteurs, entreprises, appellent à une « grande politique du logement », l'Etat propose la maison à 100 000€ (ou 15€ par jour), hors foncier, comme quintessence du renouvellement urbain et alternative aux grands ensembles. Ceci au moment même où nous constatons les conséquences de l'étalement urbain sur l'environnement. Ce faisant, nous démolissons plus que nous construisons, et nous construisons toujours plus d'indigence et de médiocrité, toujours moins dense, toujours plus loin.



«Un bon architecte est un architecte mort»
attribué au Général Scheridan pour les Indiens nord-Américains

Quelle place pour les personnes âgées ?

Un million de Français ont aujourd'hui plus de 85 ans. Dans 10 ans leur nombre aura doublé. En faisant de l'incitation au maintien à domicile le cœur des politiques publiques pour le quatrième âge, et ce malgré l'augmentation inexorable de la population ayant besoin d'entrer en maisons de retraite, l'Etat signe sa démission dans la prise en charge du grand âge et se rend responsable d'une pénurie de places d'accueil pour cette catégorie de population. L'objectif adopté par le Plan Solidarité Grand âge 2007-2012 ne prévoit la création que de seulement 5000 places supplémentaires par an en EHPAD, alors que, pour faire face à cet afflux, il faudrait doubler cet objectif. On est donc loin du compte, malgré la vague démographique très attendue et prévisible de personnes du grand âge.

Quelle place pour les jeunes ?

Sur les 2 231 740 étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur (France métropolitaine et DOM) sur l'année scolaire 2008-2009, seuls 12% logeaient en résidences universitaires, dont environ 60% gérées par le CROUS. Ainsi, à Paris, seuls 1,2 % des étudiants peuvent être logés en résidence universitaire. Comme tous les ans, nous assistons dans cette période de rentrée aux effets d'annonce des pouvoirs publics. Sans pudeur, la ministre de l'Enseignement supérieur, a inauguré le 30 août au Havre, une toute nouvelle résidence universitaire faite de conteneurs réaménagés...

Quelle place pour le social dans la société que l'on a ?

La pénurie de logements familiaux, de lits en maison de retraite, de logements pour étudiants, mais aussi

de lits en prison, où la surpopulation atteint des niveaux dramatiques (125%), livre des catégories entières de la population à la précarité et au désarroi. Mais au-delà de la question du logement ce sont tous les fondements d'une vision démocratique de l'aménagement du territoire qui sont atteints. Le Plan Campus, le Plan Hôpital 2012 sont des opérations de communication. Affichant l'ambition d'une forte visibilité internationale, annonçant la création de pôles d'excellence, elles ont du mal à masquer la logique économique rampante : économie d'échelle, privatisation du service public dans des partenariats public/privé (reportant le poids de la dette sur les futures générations). Absence de vision territoriale, approche élitiste, éloignement des usagers, deshumanisation du service public sont les traits communs de ces « grandes » opérations, dont la seule « grandeur » est dans le budget de communication.

Quelle place pour l'architecte dans la société ?

Il est temps que nos élites comprennent qu'il vaut mieux exporter une architecture qui incarne un modèle de justice sociale, plutôt que la tour la plus haute, la plus tordue, la plus brillante ou la plus chère. Ainsi, dans une telle société, l'architecte qui assume pleinement la mission de défense de l'intérêt public que lui confère la loi, doit dénoncer, éclairer, résister. C'est un combat quotidien. En espérant que l'architecture retrouve bientôt l'occasion de se mettre au service d'une autre idée de notre société, où les notions de produit et de profit cèdent leur place à celles de bien être, d'équité, de service, et d'émotion.

Pablo KATZ
Président

VIE PROFESSIONNELLE

Quelle place donnée à l'architecture dans la société française ?

TERRITOIRES ABANDONNÉS A LA PROPAGANDE

par Laurent SALOMON

Depuis quelques temps, il devient de plus en plus évident que l'Etat prend des décisions successives qui concourent à affaiblir les principes et les rouages de la décentralisation instituée dans les années 80. Quelle que soit la motivation réelle de ce mouvement économique-administratif, il apparaît que ces décisions procèdent souvent de l'application de logiques comptables à des questions territoriales, même s'il semble assez évident qu'elles servent avant tout de justification à des réformes dans la répartition des pouvoirs. Ce qui est éminemment décevant dans ce processus, c'est qu'une fois de plus ces décisions sont prises en faisant l'économie de la nécessaire prospective qui devrait les accompagner, afin d'apporter, au fil de ces réformes, de salutaires améliorations à une situation sociale qui en a bien besoin. Difficile de ne pas être sévère. Nous sommes dans une période où, par diverses personnes interposées, l'Elysée institue l'amnésie, bannit le rire, promeut une vision caricaturale de l'efficacité anglo-saxonne en retenant surtout ses avatars et en ignorant ses vertus. Confrontés à une telle débandade intellectuelle et morale, nous pouvons mesurer la relativité de l'importance de la question que nous nous posons sur la place donnée à l'Architecture dans la société française.

Sur les trois principaux sujets qui concernent directement la population – formation, santé et logement – les « grandes manœuvres » de la recomposition territoriale, assistée d'un projet de réorganisation de la représentation

démocratique, ne sont fondées sur aucune vision sociale, ni à court, ni à moyen ni à long terme. Elles apparaissent comme essentiellement instrumentées au profit d'un projet de reconquête politique, sans autre finalité. Qui sont les architectes pour juger ainsi ? Sur les sujets précédemment cités – formation, santé et logement – ils sont, avec les urbanistes, les sociologues, les démographes et d'autres, des acteurs notoires de la transformation du territoire. En bout de chaîne, de façon incontestable, ils sont de ceux qui concrétisent le projet. D'une façon plus contestée, certains pensent qu'ils peuvent en être les inspireurs. C'est, entre autres, le mythe que prétend défendre le projet du « Grand Paris », mythe dont la réalité se résumera sans doute à un « Grand Huit » de transport en commun – tout droit sorti des volutes de fumée d'un cigare payé avec l'argent des contribuables – objet assez éloigné des visions des architectes consultés ... et, au final, pas très visionnaires. Ce serait presque rassurant : l'architecte ne peut inspirer un projet que nulle force politique crédible ne définit. A la condition que ce projet existe, l'architecte peut sans doute le révéler, voire le transcender ... ou le détériorer. Mais il ne peut l'engendrer de lui-même, et quelque soit la qualité de l'équipe intellectuelle et technique qui l'entoure. Il est d'ailleurs assez étrange que l'Etat délègue à ces équipes le soin de définir un avenir que lui a confié la nation, et qu'il se défasse ainsi de sa mission au prix de quelques images numériques, même accompagnées d'argumentaires consistants.

Ainsi, il n'y a nulle place réelle pour l'architecture dans une société sans projet, ou, en tout cas, sans autre projet que celui de répartir l'activité humaine entre ceux qui travaillent et ceux qui tirent profit du travail des autres. Dans un projet de société digne de ce nom, l'architecture est un corps offert aux aspirations collectives. Actuellement, le politique traite les sujets urbains déterminants de la vie quotidienne. Mais comment ? En recomposant l'espace universitaire dans des opérations de spéculation foncière alors que la question est d'offrir des espaces qui soient des communautés de savoirs, reliant physiquement recherche, transmission et production. En assujettissant l'espace de la santé publique à des logiques comptables, alors qu'il faudrait repenser son efficacité thérapeutique dans la logique d'aménagement des territoires habités. Les politiques locales de l'habitat sont elles aussi revues, mais elles restent dédiées à la consolidation des plus petites féodalités locales. On produit encore des logements sociaux, mais à la condition qu'ils soient dispersés dans des constructions de rapport. Ces constructions sont dénuées de la qualité typologique qu'avaient atteinte les recherches de la fin du siècle dernier sur le logement. Conséquemment elles sont aussi privées de leurs capacités à revitaliser le corps social. Finalement, elles ne sont vouées qu'à déterminer l'équilibre politique qui accompagne avec discrétion la « boboisation » progressive des proches banlieues.

La société erre de trous de mémoire en discours creux, la morale républicaine est orpheline, l'impéritie technocratique de cette pauvre nation n'offre aucune perspective d'avenir aux forces sociales les plus vives, qui sont réduites à caboter de CDD en ANPE. Et dans ce monde post-libéral qui mélange le politique et le financier jusqu'à la confusion la plus sordide, l'architecture peut

observer son mandarinat qui se reconstitue autour de marchés protégés. Cette marche arrière se réalise sur le terreau du renoncement de la puissance publique à mener elle-même à bien ses propres projets (que vivent les Conceptions-Constructions et les PPP !!), cela au nom du changement de colonne comptable qui sépare la location (frais de fonctionnement) de la construction (investissement structurel) – même si cette location s'avère *in fine* plus onéreuse pour le contribuable. Forts de cette dilection du politique pour l'esthétique comptable, les capitaines de l'industrie du bâtiment peuvent choisir leurs partenaires architectes – ceux qui comprennent si bien le monde des affaires – et investir l'argent dont ils dépouillent les PME pour créer au sein de leur monde clos les confortables conditions d'une non-concurrence. Dans ce contexte délétère, l'architecture ne trouve plus d'autre place que celle que lui assigne la consommation : être un support promotionnel parmi d'autres, ce que l'on appelait au milieu du siècle dernier une « réclame ». Désormais, il ne manque pas de « Séguéla de l'architecture » : toujours plus haut, ou toujours plus vert (voire les deux : quelle imposture !); ou toujours plus blob, ou toujours plus inutilisable, ou toujours plus hors de prix, mais toujours plus crétin. Et surtout pas nouveau du tout : juste amnésique ... il ne faut pas confondre.

Quand l'écrasante majorité d'entre nous, toute écrasée qu'elle soit, cessera de ramper, quand les hommes se remettront debout, l'architecture retrouvera alors sa vocation à édifier pour loger les nécessités, pour les nourrir de plaisir et les habiller de poésie. Patience ...

Laurent SALOMON
Président d'honneur

BILLET D'HUMEUR D'UN JURISTE

par Michel HUET

Sur le ton pleurnichard : la société française ne donne pas à l'Architecture la place qu'elle mérite.

Sur le ton revendicatif : il faut que l'Architecture ait dans la société française la place qu'elle mérite.

Sur le ton philosophique : la question n'est-elle pas : « la place de la société française dans l'Architecture ? ».

Sur le ton politique : ni la droite, ni la gauche, n'ont rien fait pour une vraie politique de l'Architecture et de l'urbain.

Sur le ton utopique à la Thomas Marc Tome I critique de la société française au regard de l'Architecture titre II La Cité Utopique Archi, Archipel, Architout.

Si je regarde, en quarante ans de bons et loyaux services pour l'Architecture et l'urbain, le chemin parcouru, il est vrai qu'en tant qu'enseignant et avocat, penseur et acteur je ressens comme un vertige horizontal.

Un sentiment amer de recul sur le plan institutionnel, doctrinal et jurisprudentiel m'envahit.

Institutionnel, ne serait-ce que la disparition de la Direction de l'Architecture que j'ai commenté à la Revue de Droit immobilier sous un titre à la Badiou : de quoi la disparition de la Direction de l'Architecture est-elle le signe ?

Doctrinal, l'effondrement de l'enseignement de l'architecture notamment quant à l'enseignement d'un Droit spécifique qui ne doit être ni celui des Universitaires, ni celui des agences d'architectures.

Jurisprudentiel, une contradiction croissante entre les principes affirmés du droit d'auteur, du droit des contrats, du droit de la commande publique, du droit des responsabilités et des assurances et des décisions des différentes juridictions souvent plus favorables aux propriétaires matériels de l'ouvrage, aux adjudicateurs publics, aux maîtres d'ouvrages.

Et pourtant, surmontant ce vertige, je m'accroche toujours à la ligne d'horizon, je ne regarde plus derrière mais devant et je garde au-delà des complexités d'un monde en état de métamorphose, un espoir sans mesure pour l'éclosion du « non encore ».

J'observe et développe de nouvelles manières non seulement de protéger l'œuvre de l'architecte, mais de favoriser et développer la création architecturale et urbaine avec des outils bien choisis du droit.

J'observe et développe de nouvelles manières de négocier, en France et à l'international.

Certes il me manque ces grands combats collectifs que nous avons connus, mais qui doivent bientôt renaître si nous préparons, là où nous sommes, le terrain... Le terrain d'une humanité ou le rapport entre Architecture et société ne se pose plus, puisque la société est la vraie architecture des relations humaines.

Michel HUET
Docteur en droit
Avocat à la cour

Membre de l'Académie d'Architecture et de la SFA

GRANDEURS ET SERVITUDES DE L'ASSURANCE

par Alain VIVIER

En septembre 2008, je conclusais un article dédié au thème assurance et créativité par cette remarque : « l'assurance n'a pas pour effet de faire obstacle aux innovations architecturales et techniques. Elle est une contrepartie de la liberté de créer des constructeurs et contribue à ce que les innovations soient maîtrisées en veillant à la sécurité, la santé des personnes, le coût global, dans une vision à long terme ».

L'occasion m'est ici donnée d'aller un peu plus loin dans le fondement de l'assurance : le risque.

« Un danger aléatoire »*

Pour les assureurs, le risque est un « danger aléatoire » produisant un dommage qui doit être prévisible et calculable. (* La société du risque. P. Peretti-Watel). La qualification assurancière des dommages convertit un aléa en risque, le risque en statistiques permettant de modéliser, de tarifier, de réparer et même de prévenir.

Le risque - consubstantiel à l'acte de construire - est particulièrement présent dans le champ du développement durable. Nous éprouvons le poids toujours plus lourd des exigences de sécurité, de qualité et de confort qui se conjuguent avec l'évolution de techniques et la prolifération des normes. En outre, la diversité des intervenants et la fragilité économique de certains, multiplient les facteurs de risques. Il me semble important de rappeler qu'en matière d'innovation, le bénéfice de l'assurance pour les architectes est soumis au respect des normes constructives. De la sorte l'aléa est cadré, le risque mesurable pour que sa charge soit mutualisée sur la communauté des adhérents.

Nous devons porter une attention toute particulière au Grenelle de l'environnement au moment où la publication de la RT 2012 est attendue après deux ans de débats techniques. Chacun de nous a conscience que la dynamique est enclenchée sur les bâtiments neufs avec ce passage « d'une réglementation de moyens à une réglementation d'objectifs », selon les termes de B.

Apparu, Secrétaire d'Etat au Logement et à l'Urbanisme. Dans ce domaine, nous exercerons notre vigilance sur l'Attestation de Performance Energétique délivrée à l'achèvement des travaux. Elle n'est, rappelons-le, qu'un engagement limité. En effet, la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, qui fait de l'architecte l'une des personnes pouvant attester du respect de la réglementation thermique à la réception de l'ouvrage, ne contraint pas celui-ci à garantir ipso facto la performance énergétique du bâtiment sur la durée quelque soit les conditions d'utilisation.

Certains risques trop importants ou faisant appel à des techniques très innovantes sont difficilement assurables parce que nos propres réassureurs n'ont pas encore accepté de les souscrire, c'est le sens de la limitation d'assurance des Grands Chantiers.

Les limites évoluent

Pour les grands chantiers, à partir de 15 millions d'euros, les assureurs ont prévu de mettre en place, un montage spécifique - le CCRD (Contrat collectif responsabilité décennale) - avec des garanties complémentaires qui complètent le contrat de base,.

A la MAF, les opérations dont le coût prévisionnel excède 20 millions d'euros hors taxes, doivent faire l'objet d'une demande préalable de garantie. Une équipe constituée de cinq personnes est en charge de l'accompagnement des adhérents de la MAF concernés par ces grands chantiers.

Cette assistance juridique intervient très en amont, dès la rédaction de leurs contrats de mission. Elle porte notamment sur les termes de la clause « assurances ». Cette équipe est également chargée d'intervenir directement auprès des Maîtres d'ouvrage afin de les sensibiliser à l'assurance des Grands Chantiers.

Alain VIVIER,
Président de la MAF
Administrateur de la SFA

LA CULTURE ARCHITECTURALE FRANÇAISE ET SON MINISTÈRE DE LA CULTURE

Par Jean-Claude LAISNE

Il s'agit dans le bulletin N°47 de la SFA de traiter largement de l'architecture en France, de constater la volonté du gouvernement de la promouvoir, d'analyser les interventions de son Ministre de la culture, et enfin d'essayer de déceler les incohérences et les ambiguïtés qui nous desservent.

Le ministère de la culture, ses origines (Parallèle entre l'Italie la France)

Si les deux mandats de François Mitterrand ont permis, par la réalisation de projets architecturaux ambitieux, de faire rayonner la France dans le monde, on ne peut que constater que ce n'est plus le cas depuis les deux dernières mandatures. L'architecture n'est apparemment plus le vecteur privilégié d'une promotion idéologique quelle qu'elle soit. Pourtant c'est bien une particularité française établie depuis des siècles que de transférer au pouvoir politique le soin de définir les orientations architecturales, et de le laisser décider de la place donnée à l'Architecture dans la société Française. On peut alors se demander qu'est-ce qui différencie aujourd'hui la France des autres pays européens, dans la lecture qu'elle donne de cet art aux yeux de sa population.

La culture architecturale française est très liée aux relations que la France a entretenues avec l'Italie. Certaines alliances politiques ont permis ces rapprochements entre intellectuels et surtout artistes qui ont été appelés par la France à développer leur art dans notre pays. Nombres d'artistes français sont allés par la suite puiser ou conforter leur inspiration en Italie et on peut finalement dire que la France a ainsi contracté une certaine dette vis à vis de ce pays. La création d'écoles et d'institutions, l'invitation de Maîtres Italiens, les amours entre reines et rois, les différents échanges entre ministres italiens et français, ont conforté cette reconnaissance des deux pays entre eux. Cet attachement persiste dans la culture française, et est encore aujourd'hui porté par les différents ministères rattachés à la culture.

Pourtant les deux pays ont développé une approche bien différente de cette culture architecturale. Pour l'une elle se joue depuis tout temps dans la continuité, pour l'autre on peut dire que ce sont plutôt les ruptures successives qui font naître une progression de cet art.

La culture continue et culture de la rupture

Ainsi en Italie de la période romaine classique (Vitruve) à la renaissance (Filarete, Alberti, Palladio ect...), l'esprit cherche une manière de globaliser l'intervention de l'architecte, de redessiner complètement l'œuvre antique pour lui donner une cohérence globale, unique

et contemporaine. L'œuvre y est alors régie par le savoir des traités et la culture architecturale liée à son histoire. Nombre de tratatistes, et tout particulièrement l'intellectuel et architecte Sébastiano Serlio, ont traduit dans leurs livres les règles qui orientent l'évolution de l'architecture. Pour celui-ci elle doit se lire comme une prolongation, s'installer sur les traces d'une histoire préexistante. Un temple, une église, une villa ect... sont souvent l'origine de tout projet. Il y a selon Serlio une manière Italienne de composer dans une cohérence globale. L'œuvre réécrite selon les règles nouvelles est conçue en intégrant l'histoire et en projetant l'avenir. C'est à partir de règles préétablies, auxquelles il lui faut se soustraire, que l'artiste est amené à la transgression, qui différencie ainsi le maître maçon de l'architecte. La marge de liberté est restreinte.

L'intervention française se jouerait plutôt dans une volonté de rupture perpétuelle gage d'une identification à une invention fructueuse et singulière. L'œuvre est alors avant-gardiste et s'épargne toute philologie de la règle et du passé. Elle se doit d'être intelligente. Elle est l'expression de la grandeur de la France. Le Grand Stade, la Très Grande Bibliothèque, le TGV, le Grand Paris en sont autant d'exemples... Ce goût de l'exceptionnel que l'on retrouve aussi bien sous Louis XIV, Napoléon, ou Mitterrand, est soutenu par un cheminement culturel fait de rupture et de révolution. Il y aurait ainsi en France une certaine inclination à faire table rase...

Ainsi ce paradoxe aurait trois cents ans d'âge, déjà dénoncé par Serlio (« Vexation de Serlio, et conflit avec la corporation des maîtres maçons qui tentaient d'empêcher un architecte italien d'œuvrer en France ! D'autant qu'à cette époque la notion d'architecte n'existait pas et que la plupart des projets étaient confiés à des maîtres maçons »). La France n'aurait selon Serlio renoncé à aucune des deux manières et serait perpétuellement à la recherche d'une compatibilité (« Conciliation entre commodité à la Française et la manière Italienne »).

Le rapport à la règle existe aussi en France. Ainsi le Baron Haussmann aurait-il imposé un ordonnancement qui a donné naissance à Paris. Sur cette question H E Ciriani pense par exemple que Le Corbusier introduit l'idée de convention, et peut ainsi se soustraire de la règle.

Le ministère de la culture et l'avant-garde (la révolution)

Le Ministère de la Culture française promeut plutôt l'originalité avant-gardiste, qui s'oppose la recherche originelle, conduite par une lucide compréhension de l'obsession guidant l'artiste. Selon Jean-Michel

Djian, « la politique culturelle est une invention française », née « d'une préoccupation constante des pouvoirs monarchiques, impériaux ou républicains, de s'accaparer, au nom d'une mystique nationale, la protection d'un patrimoine artistique et par extension d'encourager ce qui le deviendra ».

Prenons comme exemple le récent discours du Ministre de la culture Frédéric Mitterrand lors de la remise de l'Équerre d'argent à l'architecte Bernard Desmoulin. Ce discours, certes sincère et personnel, signifiait avant tout un certain attachement de toujours à l'architecture, mais

demeurait assez ignorant de la chose architecturale. Cette posture courtoise ne relève en aucun cas d'un quelconque engagement à promouvoir cet art en tant que recherche. En cela ce ministère adopte plutôt un rôle de contrôle *que de promotion de l'Architecture. Il ne soutient aucunement l'idée que tout acte architectural fasse œuvre de culture.*

Jean-Claude LAISNE
Membre du bureau et
Administrateur de la SFA

ARCHITECTURE ET VIE SCOLAIRE

Par Maurice-Louis THOMAS

Rapport rétrospectif, portant sur la réalisation du Centre de Nature d'Arzal (Morbihan)

Suite à une réflexion élaborée entre 1976 et 1982 avec une amicale de professeurs de l'Enseignement Technique des métiers du bois, et dans la volonté de faire travailler sur du réel, nous avons imaginé de faire construire par les élèves des lycées d'enseignement professionnel une dizaine de modules d'habitation, adaptés à des classes de mer.

Six années ont été nécessaires pour aboutir à la réalisation de ce projet, impliquant le concours de 2000 élèves et 156 enseignants, répartis dans 120 lycées professionnels et techniques, étendu à toutes les provinces françaises.

Cette collaboration s'est déroulée en phases successives, réunissant à chaque séquence les différents intervenants – professeurs, élèves, architecte :

1. Définition d'un programme pour un module d'habitation pour 10 lits
2. Concours à travers les lycées et choix d'un modèle par le jury
3. Définition des éléments techniques de construction devant aboutir à la rédaction d'un carnet technique d'exécution
4. Diffusion de ce carnet aux différents lycées
5. Lancement de la réalisation des modules à travers 10 régions, en respectant les spécificités des différents établissements : ossature, charpente, remplissages, cloisons, planchers, escaliers, mobilier, couchettes, kitchenettes, toilettes, douches, WC.

Toutes ces phases, qui se sont déroulées sur six années, ont reposé sur l'obligation de retrouver un support d'exploitation pédagogique aux programmes de CAP, BEP, BT et BTS des sections *Bois* des lycées.

Le Chantier s'est ouvert en juin 1982. Les 450 m³ d'éléments préfabriqués ont été acheminés sur les sites par des élèves des sections de conducteurs routiers.

Les travaux de montage et d'assemblages ont été exécutés par 156 professeurs, venus avec leur famille, ainsi que de nombreux élèves. Une section de Plomberie de Provins installa les sanitaires, des lycéens de Saint-Denis, Parthenay et Thorigny branchèrent les circuits électriques.

Cette réalisation, initiée par les jeunes et pour les jeunes, constitue maintenant la partie accueil du « *CENTRE DE NATURE D'ARZAL* » situé dans le Morbihan dans l'estuaire de la Vilaine. Il peut rassembler 4 classes de mer, et fonctionne pendant toute l'année.

L'initiative en a été saluée par le Président de la République, Monsieur François Mitterrand, par un courrier du 2 décembre 1983, adressé au Secrétaire Général d'*AMIBOIS* Amicale des professeurs de l'Enseignement Technique des métiers du Bois.

* * * *

Rétrospectivement, il est curieux de constater que cette initiative, révélée dans les années 1980, alors que flottait dans l'air un certain « Ministère du Temps Libre », n'eut pas d'autres prolongements. Pourtant cette actualité continue de nous interroger. Elle invite, dans le milieu scolaire à rapprocher la pratique de la pédagogie, favorisant toutes formes d'imagination dans le but d'aboutir à la création d'un objet usuel, fini, à l'égal de celui d'un artisan.

On perçoit à travers cette réflexion les rapports indissociables entre les ministères de l'Education et du Travail. Egalement, ceux de l'Education et de la Famille, dans la volonté de favoriser l'égalité pour tous. (Dans ces classes de Mer, j'ai assisté un soir à l'arrivée d'enfants de Saône et Loire, qui n'avaient jamais vu la mer et dont le premier geste au sortir du car fut d'aller toucher l'eau).

Je voudrais aussi insister sur la nécessité d'introduire le sens de la qualité, tant dans les matériaux de construction que dans le mobilier pédagogique.

Cette observation me permet de revenir sur notre dernier voyage annuel de la SFA, dans le Tessin, où l'architecte Luigi SNOZZI nous a permis de découvrir le *CONVENTO*

ET LA NOUVELLE ECOLE de Monte Carasso.

En dehors de la judicieuse et pertinente adaptation d'un équipement scolaire à un couvent en ruines, nous avons été séduits par la géométrie savante et fonctionnelle des volumes, dans leur relation avec l'ancien ; l'introduction intelligente et équilibrée de la lumière naturelle ; la recherche dans les équipements scolaires, tables, fauteuils – leur adaptabilité tant à la hauteur qu'au handicap, imprimant nécessairement dans la tête de

l'enfant le sens de la qualité pour ne pas dire du « beau ».

En juste récompense pour l'architecte, la valeur des dessins affichés, la diversité des objets présentés, la liberté de toutes les expressions graphiques témoignaient du degré d'épanouissement de cette jeune communauté scolaire.

M.-L. THOMAS
Architecte DPLG

VIE DE LA SFA

L'ARCHITECTURE EN REVOLUTION

Par Benoît PEAUCELLE

Le huit juin 2010, Antoine Picon livrait à la Société Française des Architectes une brillantissime conférence, autour de son dernier livre *Culture numérique et architecture – une introduction*, publié aux éditions Birkhäuser. Mon propos n'est pas ici de résumer et encore moins de critiquer cet exposé remarquable et complexe, que tout architecte se doit de lire. Car peu d'ouvrages nous posent autant de questions sur les techniques et les conditions de l'exercice actuel de notre métier. Avec modestie, Antoine Picon pose des questions qui fondent son introduction et se garde de nous livrer des réponses qui restent à venir.

Je veux ici avec la même simplicité me souvenir des techniques qui fondèrent les révolutions architecturales depuis huit siècles. Nombreux sont ceux qui pensent que les techniques constructives ont été à l'origine des successives révolutions de l'architecture. L'historien sait qu'il n'en est rien. Erwin Panofsky a démontré que la pensée scholastique était à l'origine de l'architecture gothique, et non je ne sais quel progrès technique. On oublie de dire que jusqu'en 1250 les projets étaient dessinés sur des parchemins coûteux, aujourd'hui disparus pour des raisons sanitaires. Le papier connu des arabes dès 796 à Bagdad, qui ne l'utilisèrent pas en architecture, était présent en 1056 en Espagne, en 1102 en Sicile. Sous sa forme moderne, bon marché, il apparaît en Ile-de-France vers 1250. Ce nouveau matériau révolutionne le travail de l'architecte. Les dessins de Chartres, facilement reproductibles parviennent à Reims et Strasbourg. On connaît les dessins de la Cathédrale de Strasbourg exposés au Musée de l'œuvre Notre-Dame. On connaît aussi leurs reproductions à Ulm ou Cologne. Le papier, offrant la possibilité de faciles reproductions a favorisé l'éclosion du premier style international qu'on appelle art gothique.

De même l'art de la Renaissance émerge pour des raisons socioculturelles et non pour des raisons techniques. La coupole de Brunelleschi n'est pas techniquement plus audacieuse que celles du Panthéon

de Rome ou de Sainte-Sophie de Constantinople. Elle est simplement pensée en vue géométrale et en perspective, ce qui est révolutionnaire. Entre temps, une autre invention a envahi le monde intellectuel occidental : je veux parler de l'imprimerie. Les éditions de Vitruve, Vignole, Serlio, Philibert de l'Orme, Palladio, Sanmicheli, Androuet du Cerceau, Perrault... aboutiront à la création d'un nouveau style international au XVIème et XVIIème siècles que nous nommerons classicisme. Les coupoles de Michel-Ange, Mansart, Hardouin-Mansart développent les techniques constructives nécessaires à la mise en œuvre des modèles présents déjà dans ces livres qui incarnent l'idéal de la perfection classique.

A la fin du XVIIIème siècle, les progrès accomplis par Robert et Réaumur démocratisent l'usage du livre grâce à de nouveaux procédés de fabrication du papier. Le calque, « la carta lucida », papier baigné dans l'acide sulfurique est inventé. Le traité de Durand, les gravures de Piranèse deviennent des best-sellers. Plus que jamais il devient facile de reproduire les modèles, de les décalquer et de les reproduire de manière académique : les conditions de l'apparition du style «Beaux-arts » sont remplies.

Quand au mouvement moderne, il est aisé de se convaincre qu'il est né d'un idéal social et culturel, épris d'ordre et de liberté et non d'un quelconque progrès technique. Quiconque observe les coupes de Robert Mallet-Stevens présentées à Beaubourg il y a quelques années, ou les photos de chantier de Mies Van der Rohe à la Weissenhofsiedlung, peut voir que ces édifices furent pensés et construits avec des matériaux traditionnels. A l'inverse, dès 1925, Mies dessine une tour de verre que l'on ne sait alors pas construire. La technique pourtant suivra...

Ainsi l'historien constate que ce ne sont pas les techniques constructives qui ont engendré les révolutions architecturales, mais les révolutions des techniques propres au métier de l'architecte, (usage du papier, calque, invention des vues géométrales et de la

perspective, maîtrise de l'échelle, etc.) associées aux bouleversements sociaux et culturels. Ces révolutions ne furent jamais purement formelles. Car on sent bien que la chapelle de Ronchamp, les dessins de Claude Parent pour son Eglise Sainte-Bernadette de Nevers, ouvrages prophétiques, n'ont guère à voir avec les effets de surface des blods numériques de Peter Cook ou Daniel Libeskind, malgré les apparences données par les volumes révolutionnaires de ces chefs d'œuvre qui appartiennent encore au Mouvement Moderne.

Nous sommes aujourd'hui entrés dans une société de l'information, qui comme le souligne Antoine Picon constitue une nouvelle révolution. Il a raison de souligner avec originalité que cette société est née au début du XXème siècle, comme l'avait démontré Charlie Chaplin dans ses films qui critiquent l'univers de l'immeuble de bureau. L'ordinateur a envahi nos agences et prétend abolir le papier, quoiqu'on n'ait jamais produit autant de papiers. Il ne s'agit plus de copier des dessins mais d'informer et de communiquer des images. Le projet a pris en conséquence un caractère de plus en plus stratégique. Les questions que posent Antoine Picon sont d'importance. Comment allier le désir d'aller au-delà des enjeux formels, malgré un formalisme exacerbé ? Cette révolution est-elle comparable à l'invention de la perspective ? Comment la forme fait-elle scénario ? Si l'architecture n'est plus qu'évènement

figuratif ou scénique, comment peut-elle être encore stabilité ? Que faire de la proportion quand l'échelle disparaît ? (car l'information est sans échelle). A quoi faut-il se préparer : à l'abandon définitif de la tectonique comme guide de la conception architecturale, ou à sa réinvention ? (la question revêt un caractère stratégique pour les architectes). Dans une génération verra-t-on encore dans le Parthénon un idéal architectonique ? Que penser de ces effets de surface, retour de l'ornement non localisé, condition surfacique générale, sans ordre, antidote à l'instabilité programmatique ? Que deviennent les questions politiques et sociales, d'environnement ? Faut-il réinventer une tectonique qui relèverait d'une morale, ou d'une éthique constructive, provisoire ? Faut-il tout simplement se reposer la question de savoir ce qu'est l'architecture ?

La lecture du livre d'Antoine Picon s'impose, non pour chercher des réponses, mais pour poser les questions, ce qu'il fait mieux que je ne l'ai fait en survolant ses propos. Son livre s'inscrit dans la lignée des grands traités d'Architecture, même s'il nous dérange parfois par sa construction qui n'a et ne peut avoir que peu de rapports avec les traités modernes où classiques auxquels nous étions habitués. Car la révolution numérique est passée sur ce livre...

Benoît PEAUCELLE

COLLEGIALE

Par Frédéric LEFEVRE

La collégiale s'est émue de la disparition de la DAPA en tant que direction dans la nouvelle organisation de notre ministère. Toute la collégiale s'accorde à trouver regrettable de ne pas être clairement représentée et voit en cette structuration l'annonce d'une forme d'abandon et de dématérialisation de la profession.

Au lieu d'un ministère de tutelle chargé de l'architecture, l'idée d'une délégation interministérielle est avancée – proposition du rapport Thiaud – elle permettrait d'asseoir la profession à haut niveau et de reconnaître son rôle majeur dans de nombreux ministères.

Il faut dire et saluer la remarquable entrée dans les débats de représentants de la MAF dont la participation éclaire les membres de la collégiale d'un jour pratique et technique. Mme Chartier, suite aux réunions organisées par Alain VIVIER à propos des contrats d'architectes et de l'aide potentielle de la MAF aux architectes dans leur négociation, a informé qu'un groupe de travail était dorénavant mis en place au sein de la mutuelle pour réfléchir aux évolutions du contrat d'architecte. Il a constaté la nécessité de re-examiner certaines clauses face à l'évolution des pratiques. Ainsi, les clauses liées aux engagements « indirects » par rapport aux performances thermiques, les clauses pour contrat collectif de responsabilité décennale ou sur la responsabilité civile de droit commun, sont l'objet de toute l'attention de ce groupe.

La collégiale s'est proposé de définir une quinzaine de clauses types que la MAF et les architectes doivent faire admettre ensemble.

Il faut rappeler que la MAF a créé un site communautaire d'échange dans lequel les architectes peuvent trouver des réponses, sous le conseil avisé de ses experts.

Enfin, la collégiale continue à reposer la question des formations initiale et continue, et donc du diplôme donnant le droit d'exercice. Les nouveaux ADE pourront exercer dans les limites de la loi, quels seront alors leurs statut et titre ? Si l'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre n'est pas propre à l'exercice de l'architecture, comment donc gérer les missions d'architecte en cas de missions partielles ?

La collégiale ne chôme pas et les chantiers sont nombreux. Cette initiative de la SFA de réunir tous les groupements et institutions, apporte à chacun des éclairages différents et donne la mesure des points qui font débats entre nous tous. Cette collégiale restera un outil indispensable pour une meilleure compréhension des problèmes de la profession et permettra de mettre en place de temps en temps des initiatives sinon communes, du moins conjointes.

Frédéric LEFEVRE,
Administrateur, Chargé des collégiales

QUEL ARCHITECTE POUR UNE FRANCE DURABLE ?

Par DEDALOS

Le « Salon des Energies Renouvelables » s'est tenu Porte de Versailles (en cet espace glauque qui porte si mal son nom), du 16 au 18 juin de cette année. Les architectes ne s'y pressaient pas ou se faisaient discrets. J'y vis quelques objets très extraordinaires, telle cette éolienne individuelle, en forme de tambour de machine à laver logé dans une niche de chien largement ouverte sur le paysage et perchée au faîtage d'un toit. Cet engin eut sans doute intrigué Jacques Tati.

Mais quatre-vingt-dix pour cent des exposants étaient des vendeurs (et de rares installateurs) de panneaux photovoltaïques, dont la moitié était de fabrication chinoise. Chaque fabricant prétendait que les performances de ses produits étaient largement supérieures à celles de la concurrence. Je n'en ai pas douté, mais personnellement, je n'ai rien saisi de l'obscurité de ces performances. En additionnant chacune de celles-ci on obtiendrait sans doute des résultats supérieurs à ceux d'une centrale nucléaire. Les photographies des références de ces industriels étaient éloquentes : Ici une belle grange ancienne avait son toit déchiré, défiguré et réduit de moitié par un alignement de panneaux photovoltaïques sis juste au dessous du faîtage et au dessus de la façade principale. Presque partout ailleurs, l'idéal architectural se mesurait aux pavillons de lotissements, dont les toits en tuiles mécaniques étaient éventrés par des panneaux noirs, de la manière la plus aléatoire possible, à croire qu'on ait systématiquement choisi l'endroit le plus propice, où il ne fallait pas les placer. Ailleurs encore, une vallée harmonieuse dans le bocage, baignée d'un ruisseau était recouverte de centaines de panneaux photovoltaïques, ne respectant ni la géographie, ni la topographie, ni la végétation des lieux. J'imagine avec peine le chagrin de Jean-Jacques Rousseau perturbé dans son écriture des *Rêveries du promeneur solitaire*, face à ce désastre.

Le plus triste me fut d'entendre trois étudiants en architecture, fort naïfs mais attentifs et consciencieux, écoutant avec émerveillement le boniment d'un commercial leur expliquant que les panneaux très noirs qu'il avait inventés s'accordaient à merveille à la teinte des ardoises. En guise d'ardoises ce panneau était ceint de planchettes en médium peintes en noir... Eupalinos en eut pleuré... J'ai fui... Qui plus est, sur d'autres stands, j'apprenais, ce qui me parut de bon sens, que des panneaux trop noirs, chauffant trop au soleil, perdaient de leur efficacité. Et je pourrais citer de nombreux autres exemples où écoutant en silence le discours des uns et des autres je crus entendre quelques charlatans dignes des commerçants des contes de Boccace. Les chinois seuls à rester silencieux distribuaient leurs cartes de visite. Je compris en tout cas pourquoi les panneaux solaires sont si souvent mal posés et de faible efficacité, et pourquoi l'économie chinoise se porte mieux que la nôtre.

Pour le reste des exposants, une quinzaine de stands

tout au plus se partageaient les techniques d'isolation, de l'eau, de l'éolien, des pompes à chaleur, des chaudières à bois, de la géothermie, des échanges avec les nappes phréatiques ; ce qui n'est pas rien. Une seule collectivité locale était présente : l'agglomération de Brest. Je sortis de ce salon immensément déçu ; car il ne s'agissait pas d'un salon des énergies renouvelables mais seulement d'un salon du photovoltaïque pavillonnaire, et de toutes les horreurs architecturales que j'ai citées. Il est pourtant connu aujourd'hui que les solutions énergétiques les plus « durables » sont collectives, mises en œuvre par exemple dans les éco-quartiers, en conservant aux bâtiments leur échelle, leur texture et des formes harmonieuses au sein d'un paysage bien dessiné. Le bel ouvrage publié par Actes Sud *Habiter Ecologique – Quelles architectures pour une ville durable ?* démontre que ces techniques mêlées à une architecture responsable sont source d'avenir. Ces techniques mises en œuvre chaque jour par les architectes, exigeant une véritable synthèse telle qu'elle est sous entendue par la méthode HQE, n'étaient pas présentes dans le salon. Il est inquiétant de voir qu'on ait ainsi pu réduire les énergies renouvelables au photovoltaïque.

La question, devant les carences techniques et à fortiori architecturales et paysagères affichées dans ce salon des absences, qui n'est malheureusement pas le salon des refusés, n'est pas de savoir quelle architecture il faut pour la France de demain. Elle est de savoir quel architecte est nécessaire à la France d'aujourd'hui. Pas plus que jadis les techniciens ne peuvent seuls imposer leurs solutions. Les bonnes solutions sont toujours nées d'un dialogue fructueux entre l'architecte et le technicien. Il est donc urgent que l'architecte, que tous les architectes, retrouvent l'audace, l'imagination, et la compétence technique nécessaire pour être à même de discuter avec les techniciens afin de leur faire partager leur imagination. Ceci est la condition nécessaire pour mettre en œuvre des solutions novatrices respectueuses de l'environnement, c'est-à-dire non seulement la mesure du taux de CO2, mais le respect des paysages et du patrimoine bâti, et surtout le respect des hommes qui habitent ce que nous dessinons. Il en va de la qualité de l'architecture de demain.

DEDALOS
17/06/2010



archives de Tolède : nos hôtes, Ignacio Mendaro-Corsini, Paz Perez de Seoane, architecte et interprète et M. le Conservateur, Mariano Garcia, entourés de gauche à droite : Olivier Gahinet, Judith Salomon, Laurent Salomon, Jean-luc Perez, Karim Basbous, Diale Haddad, Jean-luc Bernard est masqué par Pablo Katz, notre président et interprète en second, Hervé Bleton, votre serveur, Maurice Thomas, Pascal Quintard-Hofstein, Luc-Régis Gilbert, Pierre Boudry et Philippe Rivoirard



Vendredi après-midi : visite du siège de Telefonica, véritable pièce urbaine



Vendredi fin de journée : à la recherche de la maison privée de Nieto y Sobejano



Samedi matin : la Sfa prend d'assaut l'Alcazar dans la pure tradition républicaine



Point d'orgue du voyage : visite commentée par Mendaro-Corsini

programme

Vendredi 12 juin 2008 :

Fin de matinee : Départ d'Orly – Arrivée à Madrid Barajas – transfert hôtel TRYR REX *** Gran Via au cœur de Madrid.
Bocadillos à la Casa del Jamón en centre ville pour les aficionados.
Visite guidée par un collaborateur de l'agence, **Hubert Lionnez**, du siège central de l'Edificio Telefonica de **Rafael de la Hoz** en périphérie dans le quartier de las Tablas
Transfert en métro ligne n°10
Visite informelle du barrio de Las Tablas : Edificio Mirador de **MVRDV** et opérations de logements aux alentours
Visite du quartier résidentiel du Paseo de la Habana, opérations remarquables de logements de standing de **Bueso-Inchausti y Rein** (2002), visite inopinée et chaleureuse de la maison de **Fuensanta Nieto et Enrique Sobejano**.
Dîner au « Viejo Madrid » dans le barrio antiguo : « charcuterie incomparable » dixit L.Salomon

Samedi 13 juin 2009 :

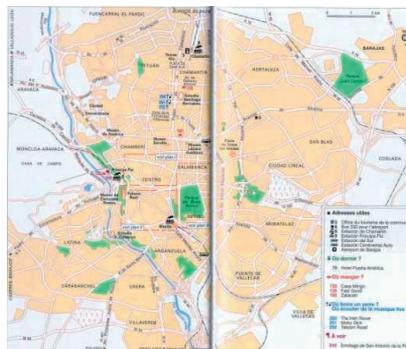
Début de matinée : Départ Gare d'Atocha pour Tolède- Arrivée Gare de Tolède
Transfert par car jusqu'au centre historique, errance et shopping
Visite des Archives Municipales avec son auteur **Ignacio Mendaro-Corsini** accompagné de **Paz Pérez-Seoane Satrustegui** et du Conservateur, **Mariano Garcia**.
Déjeuner collectif « al Casón de los Lopez de Toledo », auberge à patio à l'excellent rapport qualité prix
Après-midi : Visite libre de Tolède : belvédère et escalier, synagogues historiques dont Santa Maria la Blanca...
Fin de journée : départ Gare de Tolède pour Madrid
Soirée libre

Dimanche 14 juin 2009 :

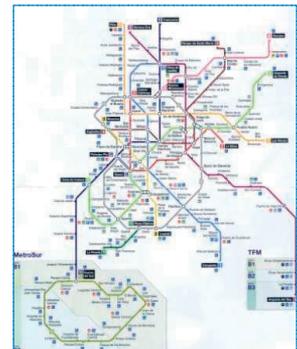
journée libre : Plaza Mayor, marché de San Miguel, marché aux puces, Museo Thyssen-Bornemisza (**R.Moneo**), Musée du Prado...
Fin de journée : visite et départ du Terminal 4 de Madrid Barajas (2004) **R.Rogers**.



planning des déplacements



plan général de la ville (guide du routard)



plan du métro (très utilisé)



Fuensanta Nieto, accueillant un troupeau d'architectes égaré

première visite : Siège de Telefonica (équivalent d'Orange en France), Rafael de la Hoz 390.000 m² 2004-2008 avec les commentaires de l'architecte en charge du projet à l'agence

visite suivante : el barrio de las Tablas : banlieue excentrée Sud, lieu d'expérimentation du logement social dont l'Edificio Mirador (2007) de MVRDV et Blanca Lleo, ...

dernière visite collective du jour : quartier résidentiel du Paseo de la Habana : opérations de Bueso Inchausti y Rein et maison personnelle de Fuensanta Nieto et Enrique Sobejano.

visite libre des projets récents : Caixa Forum (08) Herzog et de Meuron – Paseo de le Prado, Torres business Area Ctba (2007-08), Centro Internacional de Congressos de la ciudad de madrid, Luis Mansilla et Emilio Tunon et Martilde Peralta, ...



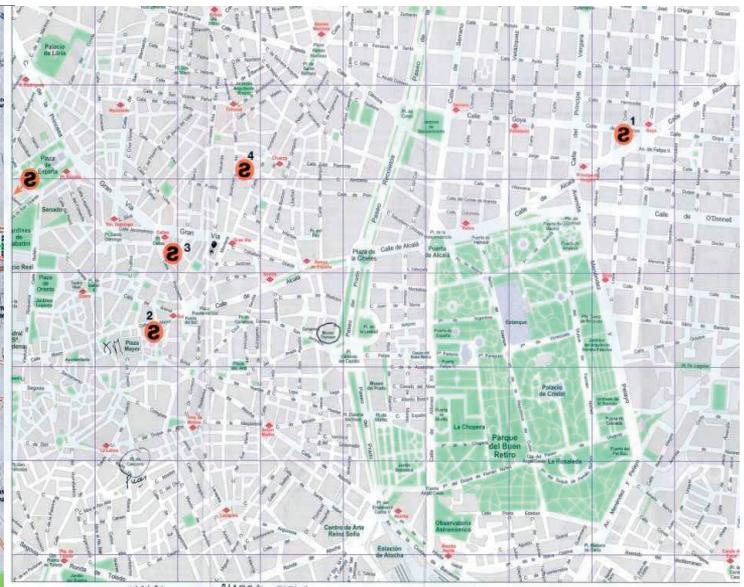
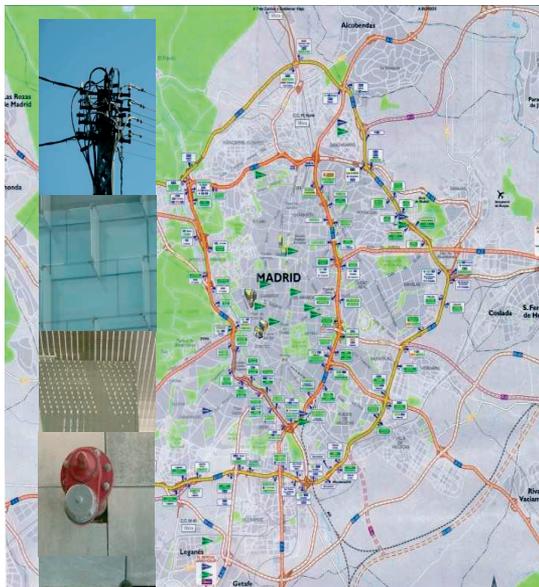
Telefonica : vue du dispositif paysager à l'intérieur du siège



Mirador de Mrvdv : une pure abstraction mentale



résidence 173 paseo de la habana : une jouissance naturelle de l'espace - au détour d'une pérégrination : une maison gigogne



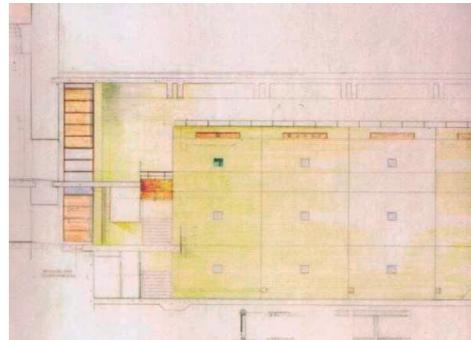
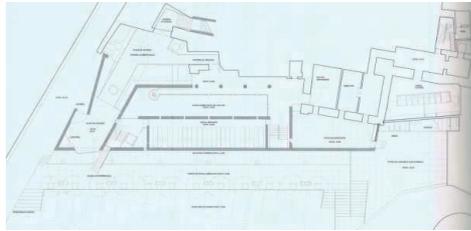
plan du centre de Madrid annoté pour nos pérégrinations



Petite palette de matières – même besoin / même usage – déambulation à l'ombre des portes-à faux – des explications sur plans par 40° - fraîcheur du métro - la révélation : diagonale et calepinage

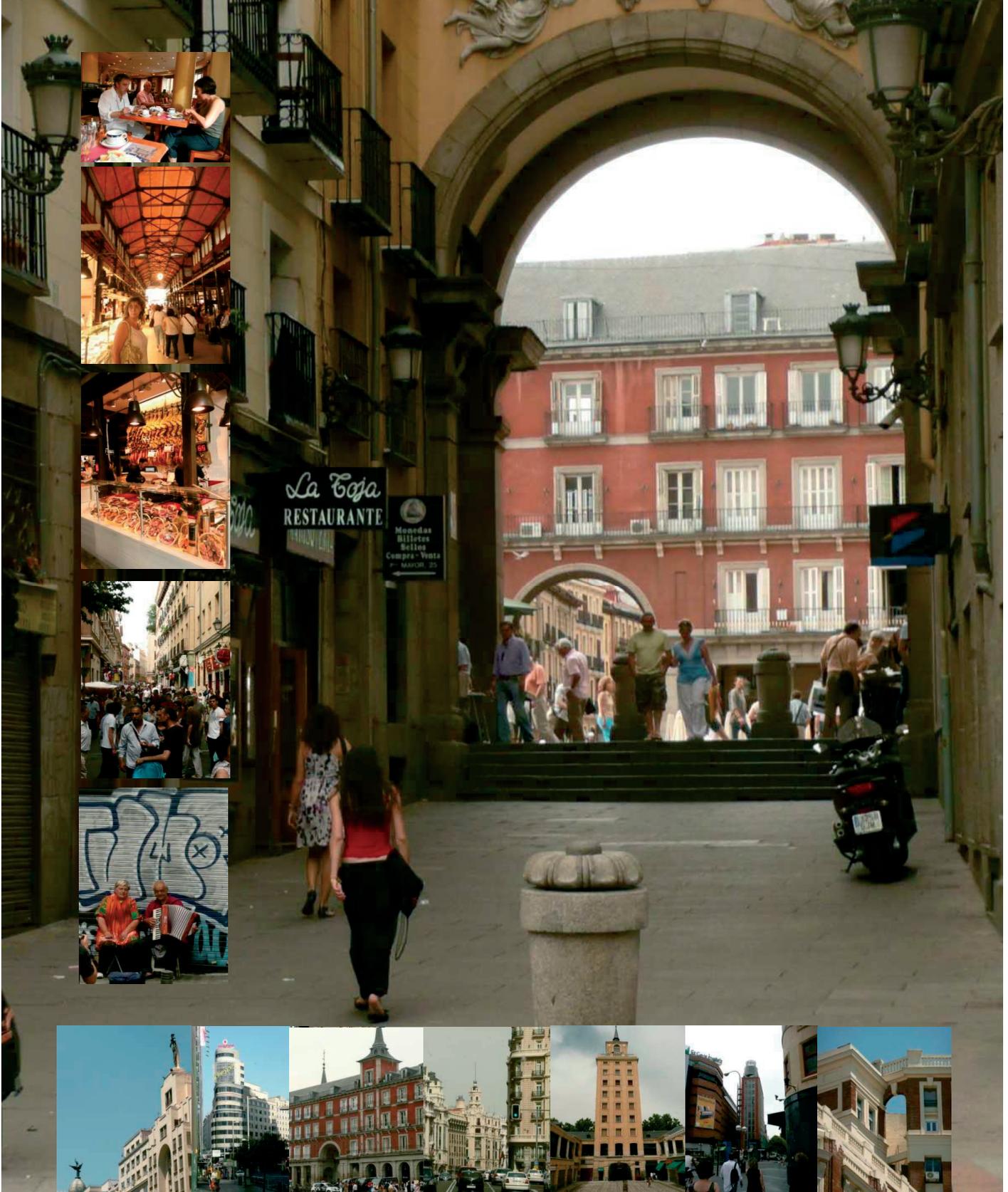


Ignacio Mendara-Corsini



Tgv espagnol à Atocha - à la recherche d'un repère perdu... loin des marchands du temple, un havre de paix ! - Un accueil des plus chaleureux - une visite détaillée et émouvante - une conclusion conviviale





VOYAGE SFA 2010 - COME ET LE TESSIN (Suisse)

Par Luc-Régis GILBERT

Chaque année, la SFA organise un voyage de culture architecturale en trois jours, dans un pays qu'elle se propose de retenir, pour découvrir de récentes réalisations de qualité, présentées si possible par leur auteur. Il peut y avoir une suite à la découverte de ces œuvres, soit par une conférence dans les locaux de la SFA, soit par un développement analytique approfondi accompagné d'images, destiné à la revue Le VISITEUR.

Firminy, Milan, Madrid-Tolède, Côme et le Tessin, ont été ainsi retenus pour ces quatre dernières années, Lisbonne étant le projet envisagé pour 2011.

Dès l'élaboration du programme, le voyage est placé au mois de juin, en raison des sujétions universitaires, un groupe se constitue de membres de la SFA, soit 20 à 30 personnes maximum afin d'assurer une bonne communication et des facilités de transport. Le prix de ces voyages est étudié au plus juste en tarifs/groupe, comprenant transports, hébergement, certains repas et prestations annexes.

* * *

Il ne s'agit pas ici de décrire les sites, ni leur porter un jugement de valeur : simple sommaire, pour mémoire et information, des visites successives selon le programme :

Vendredi, au terme d'un vol sur l'infini d'un tapis bleu de nuages :

Côme :

- La Casa del Fascio. sur la piazza del Popolo (Giuseppe Terragni,archit.)
- La Scuola dell'infanzia « Asilo Sant'Elia » (Giuseppe Terragni,archit.)

Cemobbio :

- La Casa Cattaneo (Cesare Cattaneo, archit.)

Vico Morcote :

- Une maison de Michael Dolinsky (archit.)

Samedi, avec la présentation en matinée des œuvres de l'architecte Luigi Snozzi

Monte Carasso :

- Réhabilitation du Couvent en la nouvelle école municipale
- Gymnase
- Maison Guidotti
- Maison Ackermann

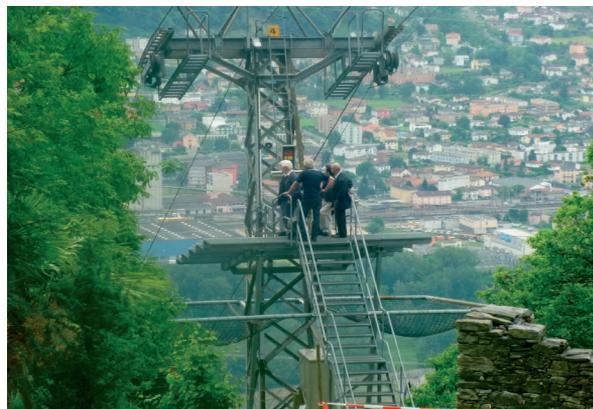
Curzutt (Station médiane du téléphérique)

- Auberge de Jeunesse: réaménagement-extension du hameau d'origine

Dimanche

Bellinzzone

- Piscine (Galfetti/Ruchat/Trümpi archit.)
- Institut de Biomedicine (Snozzi/Livio Vacchini, archit.)
- Place du Soleil (Livio Vacchini, Archit.)
- Château de Bellinzona, Réhabilitation/Musée Archéologique (A. Galfetti, archit.)



De toute évidence, l'intérêt majeur du voyage résulte des rencontres et échanges avec les architectes, au contact et à l'appréciation directe de leurs œuvres. Chacune des personnalités, très affirmée dans son art : Cattaneo, d'expression méridionale plus violente ; Luigi Snozzi, d'expression plus réservée, et non moins inventive, certes !... De leurs talents, on pourrait en dire bien d'avantage, ne serait-ce que par quelques images et débats.

C'est effectivement ce qu'ont déjà largement permis les repas gastronomiques généreusement arrosés, dans une ambiance d'amitié et de retrouvailles fort sympathique.

Il faut en savoir gré aux organisateurs, et très particulièrement à Cécile Bouhours, dont la persévérante patiente se confirme chaque année.

L.-R.GILBERT, ancien VP.



LETTRE OUVERTE

RELECTURE DE LA CHANSON D'EDDY MITCHELL SPECIALE DEDICACE A MA BANQUE

Par Hervé BLETON

Il écrase la p'tite molette
Puis repousse ses dossiers
Se dirige vers les fenêtres,
Les créanciers l'ont coincé.
Il refait encore ses comptes,
Le bilan et l'endettement.
Il ne rentre pas ce soir.

Les PPP, les banquiers
l'ont floué à l'infini :
« Pour nous bonne nouvelle.
Vous êtes complètement fini.
Une société sans morale
A ruiné votre métier.
Vous êtes dépassé. »
Et de fait vous êtes bien rincé !
Il n'y a plus d'espoir, plus d'espoir.
Il ne rentre pas ce soir.
Il fonce dans le noir, le noir.
Il n'y a plus d'espoir, plus d'espoir.
Il ne rentre pas ce soir.

Il ne peut plus se retourner
car il doit tout solder, solder
l'agence et tous les salariés
Sinistre réalité
sans commande à son âge
C'est pire qu'au chomdu pointer.
Il ne rentre pas ce soir.

Fini la gloire et le succès
les concours gagnés
L'avenir très confiant
Dans la grande agence vidée.
Il pleure sur lui, se prend
Pour un sans papier expulsé
Il se sent vidé, vidé
Et de fait il est terminé.
Il n'y a plus d'espoir, plus d'espoir.
Il ne rentre pas ce soir.
Il s'en va, il se barre.
Là bas, il y a encore de l'espoir
Il y part ce soir, ce soir !

Abonnez-vous au Visiteur !

Le visiteur est une revue critique d'architecture, publiée par la Société Française des Architectes et Infolio.

Le site internet www.levisiteur.com présente les informations principales, notamment la ligne éditoriale, le sommaire du numéro en cours (avec le début ou les résumés d'articles depuis le numéro 11), et les sommaires des numéros 1 à 10.

Il vous est possible de souscrire un abonnement (trois numéros consécutifs), ou d'acheter un ou plusieurs numéros individuellement. Les achats et abonnements peuvent se faire en ligne (paiement sécurisé par LCL), ou bien à travers une librairie (la revue est distribuée par Volumen).

